



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 01/12/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Neuvième édition du pôle des énergies renouvelables de la Creuse

#### La loi d'accélération des EnR

Jeudi 30 novembre 2023, la Préfète de la Creuse a réuni les partenaires membres du pôle des énergies renouvelables de la Creuse, élargi aux maires qui le souhaitent.

Après le traditionnel bilan des EnR en Creuse, cette neuvième réunion a été consacrée en grande partie à la présentation détaillée de la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 10 mars dernier.

Zones d'accélération pour le développement des EnR, agrivoltaïsme, obligations d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup> et sur les toitures de nombreux bâtiments (industriels, artisanaux, médicaux...), partage territorial de la valeur... autant de thématiques abordées par cette loi et présentées aux participants, même si les décrets d'application de la loi sont encore attendus.

Le principe de l'auto-consommation collective a été également présenté, ce type de projets pouvant créer des opportunités sur le territoire, notamment avec des projets impliquant la population, tel l'exemple donné sur la commune d'Arzon (56).

Pour mémoire, le schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse est consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Creuse, avec de nombreux documents relatifs aux énergies renouvelables :

<https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Energies-renouvelables/Le-schema-departemental-des-energies-renouvelables>

### Contact presse

Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.59.00  
Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Bureau départemental  
de la communication interministérielle

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse